

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 13 (1892)
Heft: 10

Artikel: Le soulèvement des Arabes dans le Haut-Congo : d'après M. Doré, survivant de la mission Hodister
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-134428>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous avons annoncé, dans un précédent numéro, que conformément à l'**Acte général de la conférence anti-esclavagiste**, il devait être établi au département des affaires étrangères à Bruxelles, un bureau spécial chargé de centraliser l'échange international des documents contenant le texte des lois et règlements édictés par application de l'Acte général, ainsi que des renseignements statistiques concernant la traite, les esclaves arrêtés et libérés, le trafic des armes, des munitions et des alcools. L'Acte général de Bruxelles prévoit aussi la création d'un autre bureau dont le siège a été fixé à Zanzibar, et qui sera composé des délégués des puissances signataires qui désirent s'y faire représenter. Le bureau maritime international de Zanzibar aura pour mission de centraliser tous les documents et renseignements qui seraient de nature à faciliter la répression de la traite dans la zone maritime et dans la limite des arrangements internationaux. La conférence avait exprimé le désir de voir le gouvernement belge prendre l'initiative des démarches nécessaires pour amener la constitution du nouveau bureau. Ces démarches viennent d'aboutir. L'Allemagne, la France, la Grande Bretagne, l'Italie, le Portugal et la Russie ont notifié leur intention de se faire représenter au bureau maritime et ont désigné à cette fin leurs agents consulaires accrédités à Zanzibar. Aux termes de l'article 75 de l'Acte général, le bureau est constitué dès que trois puissances ont nommé leurs représentants. Il pourra donc entrer prochainement en fonctions.

La petite République de **Libéria** vient de faire connaître son adhésion à l'Acte général anti-esclavagiste de Bruxelles, sous réserve de l'approbation de son Sénat. C'est un fait qui sera remarqué par tous ceux qui se préoccupent de l'exécution de l'Acte général. La conférence avait inséré dans ses protocoles une déclaration témoignant de l'intérêt qu'elle attacherait à voir la République de Libéria s'associer à l'œuvre entreprise par les puissances réunies à Bruxelles. Cette éventualité est en voie de se réaliser.

LE SOULÈVEMENT DES ARABES DANS LE HAUT-CONGO

D'APRÈS M. DORÉ, SURVIVANT DE LA MISSION HODISTER

L'Indépendance belge a publié le récit fourni par M. Doré, survivant de l'expédition Hodister, sur le soulèvement des Arabes dans le Haut-Congo.

Suivant la version même des Arabes, dit M. Doré, c'est à Riba-Riba, au sud des Stanley-Falls, au nord de Nyangoué, que s'est allumée la pre-

mière étincelle de l'incendie. Le sous-lieutenant Michiels, agent de l'État indépendant du Congo, s'était présenté à Riba-Riba avec M. Noblesse, employé du syndicat commercial, pour y fonder une station. Le puissant chef arabe de la région, Mounié-Moarra, était en ce moment à Nyangoué. Son second, N'Zerera, déclara à M. Michiels qu'il ne voulait point de station de l'État chez lui. Les Arabes avaient été mis en méfiance contre les blancs par l'expédition anti-esclavagiste commandée par M. Hinck, qui leur avait tué, quelques mois auparavant, tant de monde et leur avait pris tant d'ivoire¹. Ils étaient résolus à n'avoir plus de rapports avec les Européens. Tout au plus, N'Zerera consentait-il à accorder à MM. Michiels et Noblesse un court permis de séjour à Riba-Riba, moyennant promesse de rebrousser ensuite chemin vers le Stanley-Falls, sans esprit de retour.

M. Michiels, au lieu de parlementer, aurait pris la chose de haut et se serait éloigné en menaçant de revenir à la tête de mille hommes de troupes, bien armés, pour installer le drapeau de l'État à Riba-Riba. Il revint en effet dans cette localité, mais accompagné uniquement de M. Tobbak, résident de l'État aux Stanley Falls, de « quatre sergents et un clairon. » Peu après M. Tobbak retourna aux Stanley Falls. Les Arabes intimèrent alors de nouveau à MM. Michiels et Noblesse l'ordre de déguerpir. M. Michiels refusa d'obtempérer et menaça les Arabes de son revolver. Les Arabes firent feu sur les deux blancs qui furent obligés de s'enfuir. Noblesse fut tué, à distance, d'un coup de fusil. Michiels rejoint et fait prisonnier, fut ramené à Riba-Riba ; on lui administra la chicotte, puis on le fusilla. Du moins, dit M. Doré, voilà comment les Arabes ont par la suite, expliqué le meurtre de MM. Michiels et Noblesse. Leur version, vous le voyez, impute toute la responsabilité des événements à l'État,

¹ *L'Indépendance belge*, du 21 septembre, a inséré la rectification suivante :

M. Hinck revendique le droit de protester ici contre cette affirmation. Il déclare avoir été dans les meilleurs termes avec les Arabes. « Ceux, dit-il, » qui sont familiers avec les us et coutumes des Arabes savent que leur moyen de manifester leur hostilité aux Européens est de faire le vide autour d'eux, de les affamer. Exemple, le cas mémorable et déplorable du major Barttelot, le chef de l'arrière garde de l'expédition Stanley. Loin de me boycotter de la sorte, moi qui me trouvais à leur merci, puisque je ne disposais que de 60 fusils, les Arabes ont si bien pourvu à mon ravitaillement que je me suis trouvé en état de céder 2,700 kilos de riz à l'expédition Hodister elle-même. Au moment où M. Hodister est venu chez moi, il y put voir deux caravanes de ravitaillement que m'envoyait le chef de Riba-Riba N'Zerera, celui-là même qui a fait ensuite massacrer l'expédition commerciale. Cela prouve suffisamment que les Arabes n'étaient pas en état de méfiance et d'inimitié contre moi, que ce n'est pas moi qui ai déchainé le soulèvement. »

c'est-à-dire à l'attitude de son agent, M. Michiels, et à l'action des sociétés anti-esclavagistes. Je ne puis garantir cette version dans tous ses détails. C'est celle, toutefois, des Arabes eux-mêmes.

Ces événements, poursuit M. Doré, venaient de s'accomplir lorsque j'arrivai (mai 1892), avec MM. Jouret et Page à Nyangoué, pour établir des relations commerciales avec le puissant chef arabe Mounié-Moarra. J'ignorais encore ce qui s'était passé à Riba-Riba. Aussi fus-je fort étonné lorsque Mounié-Moarra me déclara qu'il ne voulait plus entretenir aucun rapport avec les blancs. Cependant, dans son précédent voyage (deux ans auparavant), M. Hodister, qui était dans les termes de la meilleure intelligence avec Mounié-Moarra, avait conclu avec lui un accord comportant l'établissement d'une station commerciale à Nyangoué. D'où venait, aujourd'hui, le changement d'attitude du chef arabe? — Des méfiances et de l'irritation causées par l'expédition Van Kerckhoven qui, disait Mounié-Moarra, m'a tué tant de monde et enlevé tant d'ivoire qu'elle m'a fait perdre un million et demi. MM. Doré, Jôuret et Page eurent beau essayer de fléchir Mounié-Moarra. Il ne voulut rien entendre, proférant des menaces contre M. Tobbak et l'État du Congo, qu'il déclarait haïr. Il finit cependant par donner à M. Doré et ses compagnons, comme envoyés de M. Hodister, les marques d'une faveur spéciale, sous forme d'un sauf-conduit à travers le pays révolté de Riba-Riba. Force fut donc à MM. Doré, Jouret et Page de reprendre la route du Nord, à bord d'une baleinière et de pirogues mises à leur disposition par Mounié-Moarra. Arrivant en bateau à Riba-Riba, ils furent toutefois, malgré leur sauf-conduit, empêchés de débarquer par des nuées d'Arabes armés qui leur criaient de la rive que Noblesse, Michiels et d'autres blancs avaient été tués et qu'eux (MM. Doré, Jouret et Page) allaient subir le même sort.

MM. Doré, Jouret et Page durent gagner le large, poursuivis par des pirogues arabes. Deux de leurs hommes d'escorte furent tués. Plus loin, quelques-unes de leurs propres embarcations chavirèrent. Les Arabes s'élançèrent pour se disputer les marchandises tombées à l'eau; et la baleinière des Européens put, grâce à cette diversion, se mettre hors d'atteinte de l'ennemi. Pendant ce drame, M. Jouret était mort, à bord du bâtiment, de la dyssenterie, dans les circonstances que l'on sait.

MM. Doré et Page arrivèrent aux Stanley Falls le 30 mai. Déjà le chef arabe Sefou, fils de Tipo-Tipo, et Rachid, son fils, tous deux restés fidèles à l'État, avaient eu vent du massacre de MM. Hodister, Desmedt, etc., accompli, d'après M. Doré, trois ou quatre jours avant son passage devant Riba-Riba, c'est-à-dire vers le 15 ou le 16 mai. Mais la confirma-

tion et les détails manquaient encore, lorsque, vers le 15 juin, un jeune nègre attaché comme *boy* (domestique) à la personne de M. Michiels, rentra aux Stanley Falls avec des renseignements précis sur les événements dont il avait été témoin oculaire à Riba-Riba. Ce *boy*, âgé de 14 ans à peine, avait assisté au meurtre de son maître et de M. Noblesse, et n'avait trouvé lui-même grâce devant les Arabes qu'en leur affirmant qu'il était un des domestiques de la maison de leur coreligionnaire et ami, Rachid. Cet enfant, très intelligent, s'exprimait fort bien en *neswalubi* et avait réussi à gagner la confiance de N'Zerera et à obtenir de lui la permission de retourner aux Stanley-Falls. Avant son départ, il avait été témoin de la fin tragique de MM. Hodister, Desmedt, Mageri et Goodseels arrivant à Riba-Riba de Bena-Kemba où ils avaient appris le désastre de MM. Michiels et Noblesse. A l'en croire, M. Hodister s'approchait de Riba-Riba avec ses compagnons, lorsque les avant-postes arabes firent feu sur sa caravane. Un des compagnons d'Hodister arma sa carabine pour riposter. — N'en faites rien, s'écria Hodister. Je suis au mieux avec les Arabes. Il y a là une méprise que je vais réparer. Et il s'avancait en parlementaire, lorsqu'il tomba foudroyé par une nouvelle grêle de balles sous laquelle ses trois compagnons ne tardèrent pas à tomber à leur tour. Les Arabes décapitèrent alors leurs quatre victimes et allèrent porter leurs têtes ensanglantées à N'Zerera. En apercevant ces cruels trophées, N'Zerera manifesta, paraît-il, une véritable consternation. Il était au mieux avec Hodister et déplorait son assassinat. Ses troupes d'avant-poste n'avaient attaqué les Européens que parce qu'elles les prenaient pour des agents de l'État indépendant. Hodister et ses compagnons étaient tombés victimes d'une cruelle méprise.

C'est devant M. Tobbak, M. Doré, M. Chaltin et d'autres témoins encore, que le *boy* de M. Michiels a fait ce récit entrecoupé, à tout instant, de sanglots. Ses auditeurs, qui avaient commencé par douter de sa véracité, cessèrent de se faire aucune illusion quand l'enfant leur eut fait la description des vêtements et bijoux de M. Hodister et de ses compagnons. Jusqu'à la scène du massacre, le jeune nègre n'avait jamais vu ces quatre Européens. Interrogé par MM. Tobbak et Doré, il a pu donner de M. Hodister et de ses trois compagnons une description scrupuleusement exacte dont tous les détails pouvaient être contrôlés. Il a constaté que M. Hodister était à cheval et ses trois compagnons à dos de mulets; et c'est précisément en cet équipage qu'ils avaient quitté Bena-Kemba pour Riba-Riba. Il a déclaré que M. Hodister portait un veston de velours, que ses amis, lui connaissaient, et il a fourni des renseigne-

ments tout aussi véridiques de l'accoutrement de MM. Magery, Desmedt et Goodseels. Il a enfin décrit telles qu'elles étaient la montre et les bagues des quatre victimes qu'il a revues entre les mains des Arabes assassins.

M. Doré ne croit pas que le soulèvement arabe de Nyangoué et de Riba-Riba se propage vers le Nord, jusqu'aux Stanley-Falls. Il est, toutefois, persuadé que la région du Loualaba et du Lomami est fermée et bien fermée au commerce européen et à la civilisation pour de longues années. Dans l'intérêt de son prestige, l'État du Congo devrait aller venger la mort des blancs. Mais il n'a pas de forces suffisantes pour écraser le chef Mounié-Moarra, protégé, d'ailleurs, par les difficultés qu'offrirait à toute expédition la difficile navigation du Loualaba. S'il tentait l'aventure, les Arabes écrasés se montreraient plus que jamais rebelles à toutes relations avec les Européens. De toutes façons, la route est maintenant barrée pour une période indéfinie à la marche en avant des blancs chez les Arabes du Lomami et du Loualaba.

LA COMPAGNIE ANGLAISE DE L'EST AFRICAIN DANS L'OU-GANDA

D'APRÈS LES DOCUMENTS ANGLAIS ¹

Nous espérons avoir en mains, pour la rédaction de cet article où nous devons exposer les faits qui se rattachent à la mission des capitaines Lugard et Williams dans l'Ou-Ganda, tous les documents plus ou moins officiels publiés soit par le Foreign Office de Londres, soit par les administrateurs de l'Imperial British East African Company. Les *Blue-Books* distribués aux membres du Parlement sont en notre possession; en revanche, nous n'avons pas encore reçu la brochure de 19 pages, adressée par la Compagnie susmentionnée aux journaux anglais et que nous avons demandée à Londres il y a 15 jours. Nous le regrettons vivement, car peut-être ces pages renferment elles, sur certains faits, des explications que nous n'avons pas trouvées dans les coupures qu'en ont données les grands organes de l'opinion publique anglaise. S'il nous arrive de faire des erreurs dans notre exposé, nos lecteurs nous tiendront compte de notre désir d'être informés le plus complètement possible pour ne leur donner que des renseignements parfaitement exacts. Nous ne manquerions pas, d'ailleurs, de rectifier nos erreurs, si, lorsque ce document nous

¹ V. les articles sur l'*Ou-Ganda* et le *Droit international*, p. 214, 243, 278.